



Problème pour fair partir de chez moi un hébergé à titre gracieux

Par **guessi**, le **12/01/2010** à **13:29**

Bonjour,

Locataire, j'héberge actuellement à titre gracieux et ce depuis plus d'1 an une personne en mon domicile. Je souhaite activement mettre fin à cet hébergement mais cette personne refuse de partir.

Quels sont mes droits et quelles démarches puis-je entreprendre ?

Cette personne peut-elle me créer des problèmes étant donné que nous sommes en hiver et que la trêve hivernale n'est pas passée ?

Puis-je être poursuivi pour non assistance à personne en danger comme cela m'a été dit ?

Cela devient vraiment plus qu'urgent aussi merci de me répondre.
Bien à vous.

Par **Tisuisse**, le **12/01/2010** à **18:32**

Bonjour,

Mettre quelqu'un à la porte, en plein hiver alors que les températures sont négatives, est-ce

une bonne solution ? Ne pouviez-vous pas le faire plus tôt, durant l'été par exemple ?

Qu'est-ce qui vous pousse à la mettre dehors maintenant ? Que s'est-il passé pour ça ?

Par **jeetendra**, le **13/01/2010** à **13:58**

[fluo]Samu Social de Paris [/fluo]
35 Avenue Courteline, 75012 Paris
01 41 74 84 84

[fluo]Contact Paris
Faites le 115[/fluo]

Bonjour, sur le plan juridique vous pouvez le faire partir (occupant sans titre, ni droit), moralement je suis d'accord avec mon confrère TISUISSE pourquoi avoir attendu tout ce temps!!! prenez contact avec le Samu Social à Paris pour qu'il lui trouve un hébergement de secours (provisoire), bon après-midi à vous.